

Dossier CRAS* sur la pièce *Non-lieu* – 27 octobre 2025



Non-lieu

19 Nov. → 22 Nov. – Au Théâtre Garonne - Spectacle coréalisé avec le Théâtre Sorano /[SUPERNova](#)

Olivier Coulon-Jablonka, metteur en scène, et Sima Khatami, cinéaste, donnent à voir une histoire jamais représentée : celle de la mort de Rémi Fraisse, tué le 26 octobre 2014 par une grenade, lors d'une manifestation contre le barrage de Sivens. Une enquête sur l'enquête menée par sept comédien·nes.

Octobre 2024 : l'État français est condamné par la Cour européenne des droits de l'homme pour la mort de Rémi Fraisse. Pour autant, cette affaire s'était conclue en 2017 par un non-lieu, décision confirmée par la Cour de cassation et aucun procès n'a jamais permis de confronter la version des gendarmes et de la hiérarchie militaire avec celles des manifestants.

L'absence de représentation est le point de départ de ce spectacle. En empruntant au cinéma sa méthodologie documentaire, *Non-Lieu* est né de cette urgence : « donner à entendre cette histoire qui a été passée sous silence » et (re)faire du théâtre le lieu d'un questionnement démocratique.

Au sommaire de ce dossier :

Page 2 à 6 – Dépliant comportant des informations sur le contenu de la pièce, l'organigramme de la chaîne de commandement des dix escadrons de gendarmerie mobiles, un entretien avec Olivier Coulon-Jablonka et Sima Khatami...

Page 7 à 11 – Sur *Non-lieu*, joué au théâtre de la Commune d'Aubervilliers (93) en octobre, le billet du blog de Guillaume Lasserre extrait de Médiapart.

Page 12 – Infos du Théâtre Garonne de Toulouse

*Dossiers sur la pièce et sur l'opposition au barrage de Sivens consultables au CRAS.

La Commune

Aubervilliers

Centre dramatique national

Non-lieu

Conception, texte et création

Olivier Coulon-Jablonka, Sima Khatami

Metteur en scène

Olivier Coulon-Jablonka

Cinéaste et plasticienne

Sima Khatami

Du 14 au 19 octobre 2025

Durée : 2h30 avec entracte

PLATEAU 2

Vendredi 17 octobre, un **bord de plateau** en présence de Didier Fassin, anthropologue, sociologue et directeur d'étude à l'EHESS, aura lieu à l'issue de la représentation

avec le

**Festival d'
Automne**

Création

Non-lieu

La nuit du 25 au 26 octobre 2014, à l'occasion d'un rassemblement festif organisé contre le barrage de Sivens, le corps du manifestant écologiste Rémi Fraisse, âgé de 21 ans, est retrouvé mort.

Après trois ans d'enquête et 6 ans de bataille judiciaire, le procès n'a pas eu lieu. Les différentes versions des faits racontées par les gendarmes et les manifestant-e-s n'ont jamais pu se confronter lors de débats contradictoires à l'occasion d'un procès public. La mort de ce manifestant n'a pas été représentée. Les 10 000 pages du dossier d'instruction, comme une pièce de théâtre qui aurait été écrite sans avoir jamais pu être jouée, sont consignées dans les archives du tribunal et vouées à l'oubli.

Cette absence de représentation est le point de départ de ce spectacle. Dix ans après les faits, Olivier Coulon-Jablonka et Sima Khatami mènent une enquête sur l'enquête pour faire l'autopsie d'un non-lieu et observer le fonctionnement de la machine judiciaire.

Générique

Conception, texte et création **Olivier Coulon-Jablonka, Sima Khatami**

Metteur en scène **Olivier Coulon-Jablonka**

Cinéaste et plasticienne **Sima Khatami**

Avec **Farid Bouzenad, Valentine Carette, Arthur Colzy, Milena Csergo, Éric Herson-Macarel, Julien Lopez, Charles Zevaco.**

Conseils juridiques **Raphaël Kempf**

Création lumière **Yannick Fouassier**

Création sonore **Samuel Mazzotti**

Costumes **Delphine Brouard assistée de Sibylle Agogué**

Régie générale **Leandre Garcia Lamolla**

Régie plateau **Alex Gicquel**

Régie son et vidéo **Solal Mazeran**

Administratrice de production **Valentine Spindler**

Assistante de production **Rose Laedlein**

Production Compagnie Moukden-Théâtre. Le Moukden-Théâtre est une compagnie conventionnée par la DRAC Ile-de-France et par la région Ile-de-France au titre de la permanence artistique et culturelle

Coproduction La Commune, CDN d'Aubervilliers, Festival d'Automne à Paris, Théâtre la Vignette, scène conventionnée, Université Paul Valéry, Montpellier / GIE FONDOC, Théâtre Garonne, scène européenne – Toulouse / GIE FONDOC, Le Parvis, scène nationale Tarbes – Pyrénées / GIE FONDOC

Avec le soutien de l'Échangeur, cie Public Chéri, le théâtre de La Fonderie, la Générale Nord-Est, Les Laboratoires d'Aubervilliers.

Avec la participation artistique du Jeune Théâtre National

Spectacle présenté en coréalisation avec le Festival d'Automne à Paris.

Disponible en tournée sur les saisons 2025/2026 et 2026/2027.

Attention : certaines images peuvent heurter la sensibilité du public.

Remerciements

Le CRAS à Toulouse,

Véronique, Claire, Arié, Sylvain, Jean-Claude, Sylvie, Christian, Françoise, Arno, Aurélien et tous.les Camille

La compagnie

Depuis 2005, notre compagnie travaille autour des écritures du réel. Nos spectacles ont pu prendre plusieurs formes : montage de témoignages documentaires bruts, pièces écrites à partir du réel, feuillettages documentaire-fiction, en passant par des fictions inspirées de problématiques contemporaines. Nous travaillons avec des acteurs ou des amateurs, en fonction des nécessités des projets. Il nous arrive aussi de faire appel à des auteurs.

De spectacle en spectacle, la compagnie continue de jouer avec cette frontière qui sépare la fiction du documentaire pour interroger notre monde.

Le matériau brut documentaire à partir duquel nous travaillons est le fruit d'une longue immersion sur le terrain et d'une enquête documentée.

Ce matériau documentaire contemporain peut aussi être confronté à d'autres matériaux qui nous viennent du passé (pièces de théâtre, romans, mais aussi textes philosophiques, documents historiques). Par cette confrontation entre plusieurs blocs de temps, il s'agit de saisir notre présent en le distanciant. Textes passés et paroles du présent s'éclairent mutuellement.

Les montages sont construits comme des puzzles. Être historien, nous dit Georges Didi-Huberman, c'est démonter et remonter le temps, pour saisir au moment du danger, comme une étincelle, le souvenir de ce qui sauve. Voilà pourquoi dans les différents spectacles, nous nous tournons vers l'Histoire : s'intéresser au présent, c'est d'abord en faire son archéologie.

Actualité judiciaire

Le 27 février 2025, la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a condamné l'Etat français, sur le fondement du droit à la vie (article 2 de la Convention européenne des droits de l'Homme), pour les graves fautes qui ont conduit à la mort de Rémi Fraisse.

La CEDH a cependant estimé que « la procédure prise dans son ensemble n'est entachée d'aucun manquement à l'indépendance et à l'impartialité ».

Il n'y a jamais eu de procès public. Le spectacle *Non-lieu* revient sur cette histoire qui a été passée sous silence.

Le barrage de Sivens

Le projet de barrage se situait à la lisière de la forêt de Sivens sur la commune de Lisle-sur-Tarn où s'écoule la rivière du Tescou. En 2012, il était porté par le conseil général du Tarn et par la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne. Le barrage prévoyait la réalisation d'une retenue d'eau d'un volume de 1,5 millions de m³ pour permettre la constitution de réserves en eau destinées à l'irrigation des terres agricoles dans la vallée.

Le Collectif pour la sauvegarde de la zone humide du Testet alerte sur la destruction de 17,3 hectares de la dernière zone humide du Tarn où sont présentes de nombreuses espèces protégées et dénonce ce projet. D'après les opposants, seuls 19 agriculteurs profiteront de cette irrigation. Ce projet profiterait surtout aux grandes exploitations pensées sur le modèle d'une agriculture intensive au détriment des petits agriculteurs. Le collectif multiplie les actions en justice.

Certains opposants estiment que les recours juridiques ne permettront pas d'empêcher l'irréversible, car ils risquent d'aboutir après la réalisation des travaux. Ils décident donc de mener leurs propres actions et d'occuper le chantier pour créer une ZAD, une « zone à défendre », dans le but de rendre impossible la réalisation du barrage.

C'est à partir de ces mouvements d'occupation, en novembre 2013, que les forces de l'ordre commencent à intervenir sur le site. La contestation se durcit pendant l'année 2014. Les zadistes vont jusqu'à vivre perchés dans les arbres pour empêcher les travaux. Mais le début des opérations de déboisement commence, comme prévu, le 1^{er} septembre 2014.

Dix escadrons de gendarmerie mobiles - dont celui dont nous parlons dans le spectacle - vont effectuer plusieurs services de rétablissement de l'ordre pour la protection du site et des sociétés chargées des travaux.

Le 29 septembre 2014, la ministre de l'environnement, Ségolène Royal, mandate un groupe d'experts, chargé d'évaluer le projet. Les conclusions critiques de ce rapport sont partiellement connues mi-octobre 2014 et la ministre annonce par un tweet que le rapport sera rendu public le lundi 27 octobre.

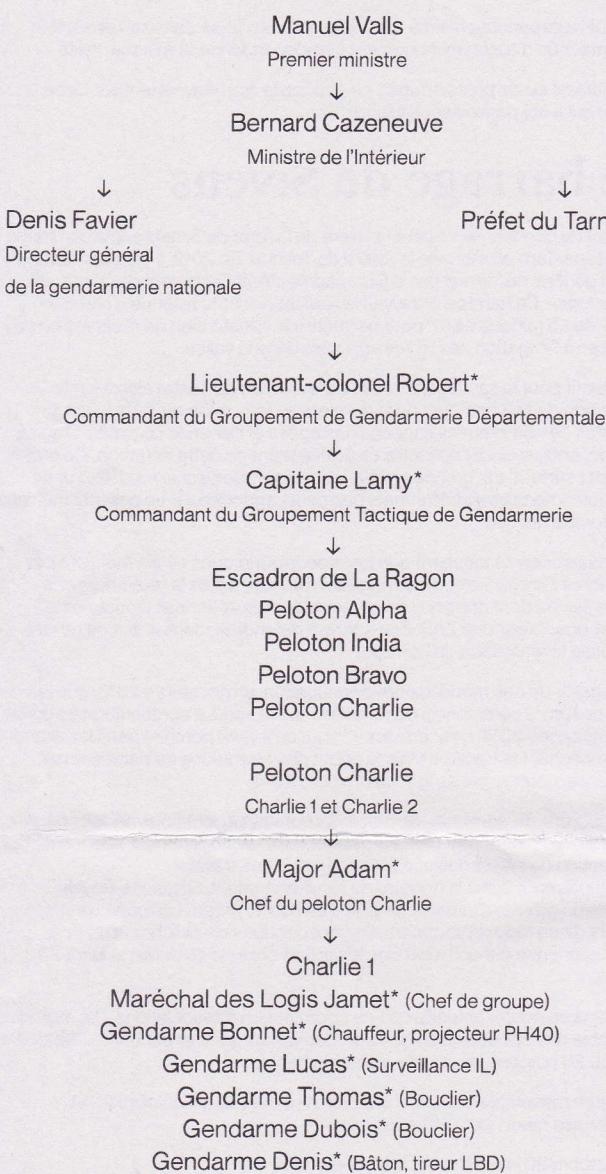
C'est dans ce contexte tendu qu'une coordination d'associations, qui regroupe l'ensemble des opposants au barrage, décide d'organiser pendant le week-end du 25 au 26 octobre, un grand rassemblement festif.

Lors de ce rassemblement, aux premières heures du 26 octobre 2014, Rémi Fraisse meurt lors d'affrontements.

Le 31 octobre 2014, les travaux sont suspendus.



Organigramme de la chaîne de commandement



* Par nécessité, les noms ont été changés

Lexique

IL = Intensificateur de lumière (jumelles nocturnes)

PH40 = projecteur portatif très puissant

LBD = lanceur de balles de défense

IGGN = Inspection générale de la Gendarmerie nationale

CORG = Centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie (appel radio)

Entretien avec Olivier Coulon-Jablonka et Sima Khatami

Septembre 2025
Par Charlotte Imbault pour le théâtre La Commune

Non-lieu plonge dans le dossier d'instruction de l'affaire de la mort de Rémi Fraisse qui s'est produite la nuit du 25 au 26 octobre 2014. Comment avez-vous commencé à travailler cette matière ?

Sima Khatami : On a commencé à travailler en 2020 en se concentrant sur le dossier d'instruction. On l'a lu de A jusqu'à Z. C'est un dossier complexe qui intègre non seulement différentes matières comme les procès-verbaux, les lettres entre les avocats et les juges, mais aussi une partie dédiée aux coupures de presse. À la manière d'un dérushage de film, on a désossé ces 10 000 pages qui sont devenues 2 000, puis 400 et enfin 90 avec lesquelles on travaille actuellement. On a pris beaucoup de temps à comprendre cet objet.

Olivier Coulon-Jablonka : Ce qui nous intéressait de garder, c'était la rythmicité de l'instruction. On s'est concentrés sur la première partie de la procédure qui s'étend de la période des faits d'octobre 2014 jusqu'au premier non-lieu prononcé en janvier 2018. Pour rester attachés à la mécanique juridique de ce premier non-lieu, nous avons décidé de ne pas intégrer la décision en appel de ce non-lieu ni le pourvoi en cassation qui a aussi été rejeté.

SK : D'un point de vue méthodologique, on lisait chacun en parallèle, on soulignait des passages et on comparait nos sélections. On était sur la même ligne.

OC-J : L'enjeu était de montrer les faux raccords, de souligner les zones d'interrogation.

Quels rôles endossiez-vous à la lecture de cette archive ?

SK : On était à la fois dans la posture de l'archéologue qui creuse, qui fouille, et dans celle de l'anthropologue qui prend de la distance pour faire émerger les faits.

OC-J : Il y avait un plaisir de l'enquête. Même si on sait ce qui a causé la mort de Rémi Fraisse, le suspens porte sur la chaîne des responsabilités.

Comment vous êtes-vous saisis de cette langue juridique ?

OC-J : Nous sommes restés sur des matériaux bruts, en cherchant à suivre une position éthique, documentaire. Il n'y a aucune phrase inventée ou qui commente ce qu'il s'est passé. Pour faire entendre la formalité de la justice, on a décidé de garder certaines répétitions.

SK : Les textes sont tellement complexes que nous avons dû parfois simplifier. Tous nos choix sont guidés par la rigueur de la procédure et par la justesse de rendre compte de. On ne manipule pas, on respecte le contenu. Par exemple, la juge peut écrire : « Vous m'avez demandé que... étant donné que... je rejette la demande », nous allons seulement garder : « Je rejette la demande. »

OC-J : La pièce demande une certaine disponibilité d'écoute avec différents registres de langues. L'idée finalement n'est pas tant de rendre la matière théâtrale que de changer la fonction du théâtre.

Quelle fonction ?

OC-J : C'est le geste affirmatif de la pièce. Alors qu'il y a eu non-lieu de manière définitive, n'y a-t-il pas un espace pour créer une assemblée de spectatrices et spectateurs qui s'interrogent sur ce que c'est qu'un non-lieu ? Pourquoi ont-ils décidé d'arrêter les poursuites, sur quels textes de lois s'appuient-ils ? Il y a des pièces de procès, il y a des films de procès, mais là, c'est avant même le procès : qu'est-ce qui fait que l'on décide de faire des poursuites ou non ? C'est l'enjeu de la représentation. Qu'est-ce qui se donne à entendre de manière démocratique, publique et qu'est-ce qui reste dans les arcanes, dans les anti-chambres ?

SK : La pièce permet que le théâtre devienne une agora. Elle ne fait pas le procès qui n'a pas eu lieu, mais on pourrait dire qu'elle fait le procès du non-procès.

L'espace du théâtre permet-il d'interroger le mot vérité ?

SK : Je suis iranienne et il y a un vieux récit iranien du poète Maulana que j'aime beaucoup : la vérité est dans la main de Dieu et en tombant du ciel, elle se fragmente comme un miroir qui se brise. Chacun prend son petit miroir et ne peut donc raconter que sa petite vérité. La pièce fait entendre les différents points de vue du dossier d'instruction pour que le public puisse se composer son propre puzzle.

OC-J : En termes de direction d'acteur, nous avons cherché l'équilibre pour ne décrédibiliser aucune parole. Ça va avec une éthique documentaire. Il ne peut pas y avoir de numéros d'acteurs. Il ne peut pas y avoir d'effet de brouillage. Il faut y aller piano, piano.

SK : Dans le travail, l'émotion est mise à distance parce que, justement, on ne met pas en scène un procès.

OC-J : D'ailleurs, du fait qu'il y ait seulement sept comédiens et comédiennes sur scène, ils et elles sont amenées à jouer successivement plusieurs fonctions : le gendarme, le manifestant, puis l'enquêteur.

SK : On avait même fait un casting en auditionnant de vrais avocats, etc. Mais ça ne marchait pas.

OC-J : Le milieu judiciaire n'est pas transposable tel quel au théâtre. Le réalisme, ça se construit. Tu ne peux pas juste prendre un avocat pour qu'il fasse comme il fait au tribunal. Au théâtre, ça ne tient pas. L'espace du théâtre reste l'espace du théâtre.

SK : L'espace transposé que l'on a construit n'est pas du tout réel, avec un bureau qui ressemblerait à celui d'un juge par exemple. On utilise seulement quelques éléments saillants. L'espace est minimal, avec l'utilisation d'intertitres pour situer et contextualiser. On essaye de raconter l'espace pour décoller et raconter d'autres images.

OC-J : Pour revenir sur le mot vérité, on va dire qu'il y a une vérité théâtrale de même qu'il y a une vérité judiciaire. Nous, on ne peut pas prétendre à rectifier la vérité. Mais on peut en montrer les masques. On met les fragments de miroir bout à bout, mais il y en a des manquants.

SK : Qu'est-ce que la vérité ? Ce sont des récits.

OC-J : Ce qui est sûr, c'est qu'il y a des personnes qui mentent. Mais on ne sait pas qui !

SK : Et on entend cela.

Comment avez-vous structuré la pièce ?

OC-J : En deux parties distinctes. On commence la pièce juste après la mort de Rémi Fraisse, mais jamais nous ne verrons la reconstitution du lancer de grenade, car celle-ci n'a pas eu lieu dans la procédure.

SK : Oui, dans la première partie, c'est l'enquête. Le public suit la procédure à la manière d'un juge d'instruction. La deuxième partie pose un espace de réflexion sur la justice, une fois l'enquête finie. On revient sur des choses que l'on a déjà entendues en première partie. C'est une structure en miroir.

OC-J : Dans cette deuxième partie, on entend la confrontation entre le réquisitoire du procureur et les observations des avocats de la partie civile qui, dans le dossier d'instruction, ne se passent que par échanges de courriers. Dans la mise en scène, il a fallu que l'on donne le signe au public que nous étions bien dans l'anti-chambre du tribunal ! C'était important pour nous que l'on entende la bataille judiciaire et qu'elle y soit. Évidemment, ce ne sont pas des plaidoyers, mais on a quand même les jalons de l'argumentaire : chacun essaye de trouver des failles.

Biographies

Olivier Coulon-Jablonka

Né en 1979, Olivier Coulon-Jablonka est metteur en scène. Il dirige la compagnie Moukden-Théâtre. Il a fait des études de philosophie à la Sorbonne (1998-2001) et s'est formé au Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique (2002-2005).

Au sein du Moukden-Théâtre, influencé par la pensée de Brecht et de Müller, il met en scène des pièces qui interrogent le rapport du théâtre à l'Histoire, en confrontant des textes classiques et des matériaux documentaires contemporains : *Des Batailles* (d'après *Pylade* de Pasolini), *Chez les nôtres* (d'après *La Mère de Brecht*), *Paris nous appartient* (d'après *La Vie parisienne* d'Offenbach).

En compagnonnage à l'Échangeur de Bagnolet, puis en résidence au Forum de Blanc-Mesnil (2010-2012), il devient membre de l'ensemble artistique du CDN de Sartrouville entre 2013 et 2016.

En 2015, le théâtre La Commune lui passe commande d'une Pièce d'actualité. Entouré de Camille Plagnet et Barbara Métais-Chastanier, le metteur en scène y voit l'occasion de poursuivre sa recherche autour du théâtre documentaire. Il crée *81 avenue Victor-Hugo*, qui tourne au Festival d'Avignon, puis au théâtre de la Ville dans le cadre du Festival d'Automne.

En 2016, il met en scène *Trois Songes – un Procès de Socrate*, une commande passée à l'auteur Olivier Saccomano d'un spectacle qui mêle théâtre et philosophie, pour la biennale jeune public Odyssée en Yvelines. La même année, il devient artiste associé à La Commune, CDN d'Aubervilliers. Il continue d'alterner des commandes à des auteur.ices, auxquelles il contribue en apportant des matériaux préalables, et ses propres projets d'écriture à partir de matériaux documentaires et documentés.

En septembre 2020, il s'immerge pendant un an à Fort d'Aubervilliers et crée *La Trêve*, Pièce d'actualité n°15, qu'il co-conçoit et co-écrit avec la cinéaste Sima Khatami et la dramaturge Alice Carré. Puis, en 2021, il passe commande à Alice Carré et Carlo Handy Charles d'un texte à destination des adolescents, *Kap O Mond !* sur l'histoire qui lie la France à Saint-Domingue au moment de la Révolution Française. En 2022, suite à une commande du théâtre de La Poudrerie, il crée avec Sima Khatami *Ceci est un spectacle*, un dispositif qui mêle théâtre et cinéma.

Sima Khatami

Sima Khatami est une cinéaste et artiste pluridisciplinaire née en Iran, actuellement basée à Paris. Après une formation en art dramatique au théâtre de la Ville, elle poursuit des études aux Beaux-Arts de Téhéran (1995-2000), puis à l'École nationale des Beaux-Arts de Paris (2002-2005).

Son travail mêle cinéma, performance, théâtre et arts visuels au sens large, incluant le dessin, la peinture et l'installation. Elle interroge les frontières entre l'art et la politique en revisitant les mémoires effacées ou transformées de la guerre et des révoltes, à travers des matériaux documentaires.

Elle a réalisé plusieurs films, dont *Flowers, I See You* (2008), un documentaire sur Pierre Droulers, *Bonhomme de vent* (2012), consacré à Boris Charmatz et Jeanne Balibar, qui explore les accidents et les risques liés à la création, et *Être Jérôme Bel* (2019), co-réalisé avec Aldo Lee, qui questionne ce que signifie, pour un artiste, faire le portrait d'un autre artiste. Ces films ont été présentés dans de nombreux festivals internationaux, parmi lesquels le Festival international de Locarno (Suisse), le BAFICI (Argentine), le Festival international du documentaire (FID Marseille), le Centre Pompidou (Paris), le New Taipei City Film Festival (Taïwan) et le BAFF, et ont reçu plusieurs distinctions.

Elle développe également de nombreuses collaborations artistiques, notamment avec Christian Boltanski, Boris Charmatz, Yves-Noël Genod, Hooman Sharifi et Pierre Droulers, dans le cadre de films, d'expositions ou de performances. Ses installations, telles que *PLU*, *Falling*, *Dédales*, *Tar o Pud*, et *Acte 0 – Scène 0*, ont été présentées au Palais de Tokyo, à la Cité internationale, au Kunstenfestivaldesarts (Bruxelles), au Festival d'Avignon, etc.

Avec *Mnemosyne Syndrome : Atlas d'un effacement* (Téhéran, 2018, commissaire Morad Montazami) — un projet de dix ans qui tisse ensemble l'histoire de l'art et celle de la censure en Iran —, ainsi que *Les Suspendues* (2014-2016, avec Stéphane Perraud, dans le cadre d'Art Campus), une installation sonore et visuelle qui murmure les révoltes.

En 2020, elle écrit et conçoit *La Trêve* avec Olivier Coulon-Jablonka et Alice Carré, à la suite d'une immersion dans un centre d'hébergement d'urgence, dont une partie du spectacle montre le tournage documentaire d'un film. En 2022, elle écrit et crée avec lui *Ceci est un spectacle*, un dispositif mêlant théâtre et cinéma.

Depuis 2024, elle développe la série de peintures documentaires et documentés : *Gaza : fragment d'une guerre*, composée de plus d'une centaine de toiles.

<https://blogs.mediapart.fr/guillaume-lasserre/blog/211025/non-lieu-le-theatre-comme-espace-de-questionnement-democratique>

[guillaume lasserre](#)

Travailleur du texte



Ce blog est personnel, la rédaction n'est pas à l'origine de ses contenus.

Billet de blog 21 octobre 2025

« Non-lieu », le théâtre comme espace de questionnement démocratique

À La Commune CDN d'Aubervilliers, Olivier Coulon-Jablonka et Sima Khatami s'emparent de l'affaire Rémi Fraisse en proposant le procès d'un non-procès. Avec les dix mille pages du dossier d'instruction pour scénario pris en charge par sept comédiens, « Non-lieu » mène une enquête sur l'enquête et sur le fonctionnement de la machine judiciaire.

« Le théâtre, contrairement au journalisme, ne peut traiter les actualités à chaud. Mais en reliant les actualités entre elles, il les inscrit dans une histoire. En se tournant vers le passé, il nous aide à comprendre notre présent ».

Non-lieu, Olivier Coulon-Jablonka, Sima Khatami
© Sima Khatami

La salle se remplit rapidement. Le théâtre affiche complet. Il faut dire que c'est soir de première à La Commune, le Centre



dramatique national d'Aubervilliers. Olivier Coulon-Jablonka et Sima Khatami y présentent « Non-lieu », leur nouveau spectacle, la troisième collaboration du metteur en scène et de la cinéaste après « *La Trêve*[1] » (2020) et « *Ceci est un spectacle* » (2022). Tous deux partagent une même méthodologie documentaire, inventant des formes de plateau mixte où cohabitent théâtre et cinéma. Tous deux sont des habitués du Théâtre de la Commune. En 2015, Olivier Coulon-Jablonka reçoit la commande de la pièce d'actualité[2] n°3. Poursuivant dans la veine du théâtre documentaire, il crée « *81 avenue Victor-Hugo* » qui sera repris au Festival d'Avignon l'été suivant. En 2016, il devient artiste associé du théâtre pour quatre ans. Il y crée notamment sa seconde pièce d'actualité, « *La Trêve* », avec Alice Carré et Sima Khatami. C'est donc un peu en famille que ces deux-là proposent, avec cette nouvelle pièce, de montrer comment le théâtre exhume ce que la loi enterre. « *Pendant le deuxième confinement, à l'automne 2020, alors que tous les théâtres étaient fermés au public, les tribunaux sont restés ouverts. Avec la cinéaste Sima Khatami, nous avons alors commencé à suivre des procès. Nous avons passé plusieurs semaines au sein du Tribunal de Grande Instance de Paris. Nous avons pu rencontrer des avocat·e·s et avons eu accès à certains dossiers d'instructions. Ayant trouvé cela passionnant, nous avons eu envie de construire notre nouveau projet autour de la*

justice » écrit Olivier Coulon-Jablonka dans la note d'intention du spectacle. « Nous avons décidé de revenir sur une affaire emblématique, l'affaire Rémi Fraisse, ce manifestant retrouvé mort dans la forêt aux premières heures du 26 octobre 2014, lors d'un rassemblement festif contre le barrage de Sivens. Après trois ans d'enquête et six ans de bataille judiciaire, le procès contre les gendarmes n'a pas eu lieu ».

Non-lieu, Olivier Coulon-Jablonka, Sima Khatami
© Simon Gosselin

Autopsie d'un non-lieu

La salle est plongée dans l'obscurité si bien qu'on ne distingue pas encore le plateau. Sur l'écran géant qui



ferme la scène face aux spectateurs, on peut lire l'avertissement suivant : « *Le spectacle que vous allez voir fait l'autopsie du non-lieu rendu dans l'affaire Rémi Fraisse. Il est construit à partir du dossier d'instruction. Par respect ou nécessité, les noms de la plupart des protagonistes ont été modifiés* ». D'emblée, le ton est donné, l'histoire connue. L'intention est claire : faire du théâtre non pas un simple exutoire émotionnel, mais un lieu de questionnement public. Le spectacle a le mérite de rendre visible ce que l'on ne voit pas souvent : l'instruction, les rouages judiciaires, la paralysie d'une justice quand elle décide du « non-lieu ». Il se refuse par ailleurs à donner un « coupable » tout fait, à livrer une version unique, invitant au contraire le spectateur à se faire juge, à exister en tant que témoin de l'absence de procès, de l'absence de confrontation des versions. Cette position critique questionne les structures, ici judiciaires, et met en lumière les zones d'ombre du réel, plutôt que de proposer une fable simple ou un divertissement. Le spectateur est poussé à l'interrogation, à l'émotion mais aussi à l'intelligence.

Non-lieu, Olivier Coulon-Jablonka, Sima Khatami
© Simon Gosselin

Tout commence au cœur de la nuit, quelques minutes avant le drame. Il y a onze ans, en marge d'un rassemblement festif contre le barrage de



Sivens, entre Montauban et Albi, le 26 octobre 2014, un peu avant 2h du matin, Rémi Fraisse, jeune militant écologiste de vingt-et-un ans qui venait pour la première fois sur le site, succombait à une grenade offensive lancée par un gendarme dans le bois du Testet, un geste banalisé, presque administratif, au nom de l'ordre républicain. Olivier Coulon-Jablonka et Sima Khatami s'emparent de l'affaire, la portent sur scène, pour offrir au public ce dont il a été privé : un procès, ou, du moins, la possibilité d'un procès. Pas un vrai, bien sûr, car le non-lieu prononcé en 2017, ratifié par la Cour de cassation, a scellé l'impunité d'État sous couvert d'absence de faute intentionnelle. Mais sa représentation théâtrale, une reconstitution minutieuse, où les dix mille pages du dossier d'instruction, archives vouées à l'oubli dans les sous-sols d'un tribunal toulousain, prennent chair et

voix sur le plateau grâce à sept comédiens – Farid Bouzenad, Valentine Carette, Arthur Colzy, Milena Csergo, Éric Herson-Macarel, Julien Lopez, Charles Zevaco – qui joueront, dans un dispositif minimal, presque austère, tous les rôles de ce kaléidoscope humain : gendarmes aux ordres muets, manifestants remontés contre l'écocide en marche, experts à la froideur glaciale. « *On a commencé à travailler en 2020 en se concentrant sur le dossier d'instruction. On l'a lu de A jusqu'à Z[3]* » explique Sima Khatami. « *C'est un dossier complexe qui intègre non seulement différentes matières comme les procès-verbaux, les lettres entre les avocats et les juges, mais aussi une partie dédiée aux coupures de presse. À la manière d'un dérushage de film, on a désossé ces 10 000 pages qui sont devenues 2 000, puis 400 et enfin 90 avec lesquelles on travaille actuellement* ». Créé dans le cadre du Festival d'Automne, « *Non-lieu* » va au-delà de la simple pièce de théâtre pour se faire enquête. Cette plongée dans les fonctionnements du système judiciaire ébranle nos certitudes sur ce que signifie « rendre justice » dans un pays qui se targue d'être le berceau des droits de l'homme.

Non-lieu, Olivier Coulon-Jablonka, Sima Khatami
© Simon Gosselin



Un théâtre d'actualité

Sur scène, la minute fatidique qui suit la mort de Rémi Fraisse est une minute de vide, de respiration retenue, comme

suspendue dans le temps. Puis les faits se déplient, heure par heure, reconstitués avec la minutie d'un storyboard de film noir. « *Il n'y a aucune phrase inventée ou qui commente ce qu'il s'est passé[4]* » précise Olivier Coulon-Jablonka. Avec Sima Khatami, ils empruntent au cinéma leur syntaxe implacable faite à la manière de plans-séquence d'interrogatoires, de zooms sur des expertises balistiques, de fondus au noir entre témoignages contradictoires. L'ombre de Rémi Fraisse, jamais nommée mais omniprésente, plane sur la pièce tel un fantôme qui hante chacune des répliques. Dans ce théâtre d'archive, de silence, de non-dit, l'absence devient matière. Elle interroge la vérité d'un procès qui n'a pas eu lieu, et la mémoire qu'il faut, pour beaucoup, reconstruire. Les corps des comédiens-protagonistes tracent une cartographie de la violence. La forêt du Testet devient un labyrinthe de projecteurs et de sons étouffés. Ce qui frappe, au-delà de la rigueur documentaire, fruit de trois ans d'immersion dans les prétoires, de nuits à décortiquer les procès-verbaux, c'est l'urgence poétique du geste. « *Non-lieu* » n'accuse pas. Il dissèque. Il montre comment un « procès manquant » révèle les failles d'un système dans lequel la hiérarchie militaire se drape dans l'irresponsabilité, et les lanceurs d'alerte écologistes sont relégués au rang de « trublions », forcément suspects, presque coupables. On imagine ces audiences fantômes que les auteurs ont fréquentées pendant le confinement de 2020, quand les théâtres étaient fermés au public mais que les tribunaux tournaient à plein régime, ce qui en dit long sur l'absurdité de nos priorités collectives. Et voilà que le théâtre donne à voir ce que la loi occulte, confronte les versions dans un débat démocratique que la Cour européenne, en condamnant la France en 2025 pour « violation du droit à la vie[5] », n'a su que tardivement entériner. Pourtant, au cœur de cette mécanique implacable, une faille, délicate et humaine : l'émotion brute qui affleure en silences ébréchés, en regards qui se fuient. « *Non-lieu* » transcende le documentaire pour toucher au tragique. Il nous

renvoie à nos propres silences, ceux complices face aux injustices écologiques, à nos propres renoncements face à un État qui préfère un barrage à une vie. Si le spectacle est poignant, il n'offre pas de catharsis facile.

Non-lieu, Olivier Coulon-Jablonka, Sima Khatami © Sima Khatami

« *Non-lieu* » est une pièce qui affronte le théâtre dans sa fonction critique, politique et civique. Elle interroge



notre rapport à la vérité, au silence de la justice, à la mémoire collective. On loue son ambition, sa rigueur, son urgence, à faire entendre ce qui reste souvent en-dehors, occulter, ou à refuser d'être mis en « spectacle », à ne pas sacrifier la forme au didactisme. Les auteurs portent un souci éthique. Ils ne manipulent pas, ne donnent pas une version facile, mais confrontent l'audience à l'incertitude. « *La pièce demande une certaine disponibilité d'écoute avec différents registres de langues. L'idée finalement n'est pas tant de rendre la matière théâtrale que de changer la fonction du théâtre*[6] » précise Olivier Coulon-Jablonka. En installant un espace d'agora, un lieu de débat, d'écoute, de réflexion commune, elle fait du théâtre un lieu public de questionnement. Ce théâtre ne cherche pas à consoler. Il dérange, questionne, rend actif. Le public ne se laisse pas porter facilement. Il est invité à s'engager. « *Non-lieu* » est une expérience forte, radicale, qui pousse à sortir du confort de la représentation classique et exige dans un geste de confiance envers le public, un pari sur l'attention porté par la puissance d'un théâtre résolument documentaire et politique.



Non-lieu, Olivier Coulon-Jablonka, Sima Khatami © Simon Gosselin

[1] Guillaume Lasserre, « Aubervilliers, la condition humaine », *Un certain regard sur la culture/Le Club de Mediapart*, 15 septembre 2020,
<https://blogs.mediapart.fr/guillaume-lasserre/blog/150920/aubervilliers-la-condition-humaine>

[2] Initiées par Marie-Josée Malis dès son arrivée à la tête du théâtre de la Commune en 2014, les pièces d'actualité sont des commandes passées à des artistes sur ce que leur inspirent la vie des habitants. Cette nouvelle manière de faire du théâtre passe par le recueil « *de ce qui fait la vie des gens, des questions qu'ils se posent, et de ce temps du monde, complexe, poignant, que nous vivons tous* ».

[3] Entretien avec Olivier Coulon-Jablonka et Sima Khatami, mené par Charlotte Imbault en septembre 2025.

[4] *Ibid.*

[5] « Arrêt concernant la France », *Cour européenne des Droits de l'Homme*, 27 février 2025,
<https://www.echr.coe.int/fr/w/judgment-concerning-france-18>

[6] Entretien avec Olivier Coulon-Jablonka et Sima Khatami, mené par Charlotte Imbault en septembre 2025.



Non-lieu, Olivier Coulon-Jablonka, Sima Khatami © Simon Gosselin

« *NON-LIEU* » - Conception, texte et création Olivier Coulon-Jablonka, Sima Khatami. Metteur en scène Olivier Coulon-Jablonka. Cinéaste et plasticienne Sima Khatami. Avec Farid Bouzenad, Valentine Carette, Arthur Colzy, Milena Csergo, Eric Herson-Macarel, Julien Lopez, Charles Zevaco. Création lumière Yannick Fouassier. Création sonore Samuel Mazzotti. Costumes Delphine Brouard assistée de Sibel Agogué. Régie générale Leandre Garcia Lamolla. Régie Plateau Alex Gicquel. Conseils juridiques Raphaël Kempf. Administratrice de production Valentine Spindler. Assistante de production Rose Laedlein. Production Compagnie Moukden-Théâtre Coproduction La Commune, centre dramatique national d'Aubervilliers ; Festival d'Automne à Paris ; La Vignette, scène conventionnée / Université de Montpellier Paul-Valéry – GIE FONDOC ; Théâtre Garonne – Scène européenne ; Le Parvis – Scène nationale Tarbes-Pyrénées La compagnie Moukden-Théâtre est conventionnée par la Drac Île-de-France – ministère de la Culture et par la Région Île-de-France au titre de la permanence artistique et culturelle Avec le soutien de L'échangeur – CDCN Hauts-de-France – compagnie Public Chéri ; Théâtre La Fonderie ; La Générale Nord-Est ; Les Laboratoires d'Aubervilliers Avec la participation artistique du Jeune Théâtre National. La Commune, centre dramatique national d'Aubervilliers et le Festival d'Automne à Paris sont coproducteurs de ce spectacle et le présentent en coréalisation. Crée le 14 octobre 2025 à La Commune, CDN d'Aubervilliers.

Du 14 au 19 octobre 2025, au [La Commune - CDN d'Aubervilliers](#), dans le cadre du [Festival d'Automne](#),

Du 19 au 22 novembre 2025, au [Théâtre Garonne, scène européenne](#), Toulouse,

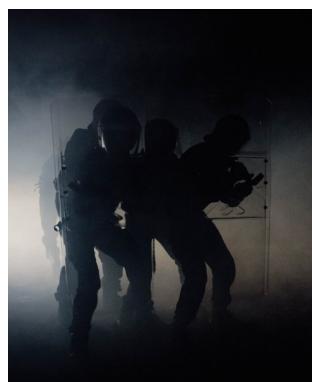
Le 25 novembre 2025 au [Parvis, scène nationale Tarbes Pyrénées](#),

Du 28 au 29 novembre 2025, au [Théâtre Joliette](#), Marseille,

Du 2 au 4 décembre 2025, au [Théâtre La Vignette, scène conventionnée](#), Université Paul-Valéry, Montpellier.

Non-lieu, Olivier Coulon-Jablonka, Sima Khatami © Simon Gosselin

•



<https://www.theatregaronne.com/spectacle/2025-2026/non-lieu>

THÉÂTRE GARONNE

scène européenne

1, av. du Chateau d'eau - 31300 Toulouse



Non-Lieu

Olivier Coulon-Jablonka Sima Khatami

19 Nov. → 22 Nov.

Spectacle coréalisé avec le Théâtre Sorano / [SUPERNOVA](#)

Théâtre
création 2025

Olivier Coulon-Jablonka, metteur en scène, et Sima Khatami, cinéaste, donnent à voir une histoire jamais représentée : celle de la mort de Rémi Fraisse, tué le 26 octobre 2014 par une grenade, lors d'une manifestation contre le barrage de Sivens. Une enquête sur l'enquête menée par sept comédien·nes.

Octobre 2024 : l'État français est condamné par la Cour européenne des droits de l'homme pour la mort de Rémi Fraisse. Pour autant, cette affaire s'était conclue en 2017 par un non-lieu, décision confirmée par la Cour de cassation et aucun procès n'a jamais permis de confronter la version des gendarmes et de la hiérarchie militaire avec celles des manifestants.

L'absence de représentation est le point de départ de ce spectacle. En empruntant au cinéma sa méthodologie documentaire, *Non-Lieu* est né de cette urgence : « donner à entendre cette histoire qui a été passée sous silence » et (re)faire du théâtre le lieu d'un questionnement démocratique.

Durée 2h30 (avec entracte de 15 minutes) - Tout public à partir de 15 ans - Tarif de 10€ à 25€